

Collège Léonard de Vinci  
2, rue Marcel Proust  
BP 20221  
22002 SAINT-BRIEUC Cedex 1  
☎ : 02 96 78 41 56  
📠 : 02 96 78 93 76

# **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

(article 28 du Code des Marchés Publics)

## **VOYAGE SCOLAIRE**

**en**

**Espagne (Santander)**

**du**

**14 au 19 décembre 2015**

## **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

### ***ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE***

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire culturel et linguistique à Santander, en Espagne, pour un groupe de 60 élèves de 3<sup>ème</sup> et de 5 accompagnateurs, pour une durée de 6 jours (4 jours entiers sur place et 2 jours de trajets).

### ***ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION***

La période souhaitée du voyage est du 14 au 19 décembre 2015.

Le voyage se déroulera sur 6 jours selon le programme ci-joint en annexe.

Le prestataire de service s'occupe de toutes les prestations demandées:

a) **Le transport**

Sont compris dans les prestations :

- le transport en autocar « grand tourisme » (équipé de ceintures de sécurité et de toilettes) au départ de l'établissement et durant le séjour
- les frais de parking et de péage

b) **Hébergement et restauration**

L'hébergement des élèves, les petits déjeuners, déjeuners et diners sont pris en charge par les familles d'accueil.

Sont compris dans les prestations :

- hébergement et repas du chauffeur
- repas des élèves en cafétéria ou restaurant (selon le programme joint)

c) **Déplacements, visites et frais annexes**

Sont compris dans les prestations : les réservations et paiements des entrées aux sites et musées demandés

L'organisation du séjour sera à finaliser avec le voyageur retenu et le professeur coordonnateur. L'ordre des visites pourra être modifié si nécessaire.

### ***ARTICLE 3 – DETERMINATION DES PRIX***

Le prix est établi pour un effectif de 65 participants. Le candidat devra mentionner les conditions appliquées en cas de réajustement (à la hausse comme à la baisse) des effectifs avant la date du départ et les conditions d'annulation et de remboursement.

Le devis devra mentionner :

- le prix par participant
- un nombre de kilomètres suffisant compte tenu du programme annoncé
- en option, le tarif de la garantie annulation pour le groupe
- en option, le tarif de l'assurance annulation individuelle

### ***ARTICLE 4 – PAIEMENT***

Le titulaire pourra recevoir, en deux versements, une avance maximum de 70% du montant des prestations sur présentation d'une facture. Le solde interviendra après service fait sur présentation de factures sous réserve que le service fait peut être constaté.

Les règlements se font par mandat administratif (un relevé d'identité bancaire sera à fournir)

### ***ARTICLE 5 – ENVOI DES OFFRES***

Les candidatures pourront être envoyées par voie postale ou courriel (gestion.0221513a@ac-rennes.fr).

Date et heure limite de dépôt des offres : **le jeudi 18 juin 2015 à 18h00.**

### ***ARTICLE 5 – OUVERTURE DES PLIS ET JUGEMENT DES OFFRES***

L'examen des candidatures se fondera sur l'appréciation des documents, informations et références présentés par le candidat.

Les pièces suivantes devront être fournies :

- une assurance de responsabilité civile,
- une déclaration sur l'honneur mentionnant que le candidat satisfait aux obligations légales et fiscales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ni d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées au code du travail.

Les offres seront jugées selon les critères suivants:

- *Prix : 60%*
- *Qualité des services associés : 40%*

Tout renseignement concernant la consultation pourra être demandé à M. Eric HOAREAU, gestionnaire, par téléphone (02 96 78 41 56) ou par courriel ([gestion.0221513a@ac-rennes.fr](mailto:gestion.0221513a@ac-rennes.fr)).

**Date d'envoi de l'avis de mise en concurrence: 22/05/15**